

# INFOS-BOUILLE décembre 2014 N°21-4

le mot du maire

Au cours de ce dernier trimestre, le conseil municipal a été amené à se réunir cinq fois afin de respecter des impératifs de délais qui nous sont parfois demandés. Le changement de trésorerie pour la commune, avec la fermeture définitive de celle d'Argenton Les vallées et le basculement sur celle de Thouars, entraîne des délais qui ont modifié le calendrier habituel des clôtures budgétaires de fin d'année. Espérons que cette nouvelle concentration des trésoreries apporte une valeur ajoutée au service public rendu auprès des collectivités et des habitants.

En cette fin d'année le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une bonne heureuse année 2015 dans vos projets, votre vie familiale ainsi qu'une bonne santé.



## REUNION DU 10 OCTOBRE 2014

### POINT SUR LA CONSULTATION DE L'EPAREUSE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération en date du 27.08.2014 autorisant la consultation pour le remplacement de la broyeuse communale.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal quatre devis des entreprises GOICHON, SEGEBA, SEMAT et SAVAS. Après analyse des offres, par la commission voirie, et compte tenu des critères retenus : prix, valeur technique et délai, monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise SEMAT domiciliée à THOUARS pour un montant total de dépense nette de 14 770 € HT, comprenant l'acquisition d'une épareuse de marque Rousseau THEA 450 PA avec refroidisseur pour 17 770 € HT et la reprise par l'entreprise SEMAT de la broyeuse communale pour un montant de 3 000 € HT. Une délibération est prise en ce sens.

### MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCT

Considérant la nécessité d'amender les statuts actuels de la Communauté de Communes du Thouarsais afin de préciser les champs d'intervention de la collectivité tant dans la politique sociale d'intérêt communautaire (article 9.5 des statuts) que dans le cadre des politiques sportives, culturelles et éducatives et principalement afin de définir la notion de sports de haut niveau prise en charge par la collectivité, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts telle qu'elle figure dans la présente délibération relative à l'extension des compétences de la CCT. Une délibération est prise en ce sens.

### FONDS DE CONCOURS CCT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération en date du 13 Mars 2014, le conseil communautaire a mis en place pour les communes un fonds de concours de 15,94€ par habitant destiné à financer l'investissement sous réserve de présentation d'un dossier.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la démarche entreprise par la commune en ce qui concerne dans un premier temps la sécurité routière, avec la volonté par la commune de se doter de radars pédagogiques ; et dans un deuxième temps la sécurité des biens et des personnes pour les bâtiments, avec la mise en sécurité de l'escalier de l'église ainsi que de la fenêtre en vitrage sécurité de la cantine scolaire et le bardage du hangar matériel. Le conseil municipal approuve de solliciter auprès de la Communauté de communes du Thouarsais le fonds de concours dans le cadre de ces investissements à hauteur de 6 418,73 €.

### GESTION DU PERSONNEL

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 25.09.2014 concernant la proposition des taux de promotion pour l'avancement de grade d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe et compte tenu de l'évolution des missions et des besoins au sein du service technique de la commune, monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe. Une délibération est prise en ce sens. L'avis de la CAP interviendra fin novembre.

## REUNION DU 18 NOVEMBRE 2014

### TRAVAUX AMENAGEMENT DES PLACES

Une réunion de chantier s'est tenue le mardi matin en présence du Maître d'œuvre, des entreprises Pelletier et Berger en présence de la commission voirie, du maire et des adjoints.

La réception du lot 1 entreprise PELLETIER a été faite en prenant des réserves sur le grillage et le mur en gabion. L'entreprise s'engage à adresser dans les meilleurs délais le plan de récolement en mairie.

Le lot 3 Entreprise Berger, les plantations sont en cours avec quelques modifications sur certains emplacements, et le nombre de plants à utiliser compte tenu de l'intervalle inférieur à la commande. L'entrepreneur prend le risque

d'effectuer les semis de gazon dans la semaine avec réserves prises afin de voir si l'engazonnement donne satisfaction. Si un problème existe il s'engage à le refaire. La réception se fera dans ces conditions.

### **TRAVAUX BATIMENTS ECOLE**

Le conseil délibère favorablement pour le devis de l'entreprise Ménard d'un montant de 699,50€ HT pour la fourniture et la pose d'un châssis fixe en pvc blanc pour remplacer une fenêtre de la cantine.

Il est proposé d'étudier pour inscrire au budget 2015 le remplacement des fenêtres coté Sud et Nord avec la pose de stores dans la classe de Mr Basbayon. Une délibération est prise afin d'établir des conventions de mise à disposition des bâtiments pour l'accompagnement éducatif qui se déroule en dehors du temps scolaire.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Le conseil prend une délibération pour prélever 50€ au compte 2132 pour les ré-imputer au compte 1641 afin de pouvoir régler le remboursement de l'emprunt du dernier trimestre sur le budget commerce.

### **DELIBERATION C.C.T. : MODIFICATION GROUPEMENT DE COMMANDES**

Il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération qui sera un ajout à celle prise le 1<sup>er</sup> octobre en y mentionnant « entretien des réseaux », le conseil émet un avis favorable.

### **DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE**

Il s'agit d'une commande groupée dont le suivi est assuré par Florence Foucher de la CCT. Début 2015 un diagnostic sur les travaux nécessaires doit être réalisé avec la présentation d'un agenda d'accessibilité pour le 27 septembre 2015 qui prévoira les travaux à établir chaque année. Un cabinet retenu par la CCT accompagnera les communes pour la mise en place de l'agenda auquel participera un groupe de travail.

### **DELIBERATION CLETC**

Le conseil émet un avis favorable pour l'approbation de la commission locale évaluation charges et transferts et prend une délibération selon le projet présenté pour reverser la somme de 15 029€ à la Communauté de Communes du Thouarsais.

### **ADHESION AU C.A.U.E**

Cet organisme : Conseil, Architecture, Urbanisme, Environnement renseigne gratuitement les particuliers, des permanences ont lieu à Thouars, se renseigner auprès de la CCT. Les collectivités sont tenues d'adhérer pour des interventions sur des projets. Le montant est de 100 € annuellement. Le conseil prend une délibération pour renouveler l'adhésion. Une demande sera faite pour les projets en réflexion pour 2015.

### **RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION**

La période de recensement se situe entre le 15 janvier et le 17 Février 2015. Pour la commune, Antoine Mallet sera le coordonnateur. L'agent recenseur sera recruté par le service intérim du centre de gestion. Une délibération est prise en ce sens. Durant cette période un agent se présentera à votre domicile en vous laissant les documents à remplir. D'un commun accord vous conviendrez d'une date et heure à laquelle il pourra venir les reprendre. Si vous avez des difficultés, il pourra vous renseigner pour les remplir. Toutes les indications nécessaires vous seront données lors du 1<sup>er</sup> passage.

### **INFORMATIONS POUVOIRS DE POLICE**

Les pouvoirs de police du maire concernant l'assainissement, aire d'accueil des gens du voyage et la collecte des déchets ménagers sont transférés à la communauté de communes du Thouarsais.

### **TRESORERIE D'ARGENTON LES VALLEES**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier, la trésorerie sera supprimée et le basculement se fera sur Thouars avec une absence de journée complémentaire pour effectuer les derniers règlements de l'année.

### **POINT SUR LE FOYER DES JEUNES**

Une réunion s'est tenue avec les jeunes en présence de la Présidente, du maire et de l'adjointe en charge du foyer. Une assemblée générale est prévue le 17 janvier avec élection d'un nouveau bureau et un règlement intérieur.

### **PROSPECTIVE 2015-2019**

Différents points sont examinés avec des priorités tels que les travaux d'acoustique au restaurant, la sécurité routière avec une amélioration de la signalétique et la sécurité incendie. La méthodologie se fera en conseil par un travail d'échange sur les orientations, dans le cadre de la préparation budgétaire 2015.

## REUNION DU 26 NOVEMBRE 2014

### RADARS PEDAGOGIQUES

Deux entreprises ont fait des propositions qui ont nécessité une étude technique approfondie faite par les membres de la commission voirie qui a retenu l'entreprise Icare. Après présentation le conseil a entériné la proposition de la commission en prenant une délibération de 6 253.50€ pour l'achat de 3 radars, + 1 offert (condition spéciale salon des maires).

### POINT SUR LES TRAVAUX AMENAGEMENT DES PLACES

Un avenant technique est pris pour le lot n°3 Entreprise Berger qui n'aura aucune incidence budgétaire. Il s'agit de changer une partie des saules qui étaient prévus par un noyer, de l'osier et du BRF. Le conseil émet un avis favorable et prend une délibération en ce sens.

### ACQUISITION BANDE DE TERRAIN à M.et Mme CHARNAY

Le conseil s'engage par courrier à rappeler les termes de la délibération prise lors de la réunion du 16 juillet concernant l'acquisition de la bande de terrain à Mr et Mme Charnay à savoir que le conseil projette de poursuivre le mur en gabion sur la longueur équivalente au mur existant en parpaings et l'autre partie sera clôturée en grillage. Le mur en gabion sera réalisé en fonction des moyens financiers réunis.

## REUNION DU 10 DECEMBRE 2014

### DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Le conseil émet un avis favorable pour la décision modificative présentée  
Le conseil émet un avis

#### Décision modificative budget principal :

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	21	2111	2 700.00 €	
Investissement	61	2151-61	-4 100.00 €	
Investissement	69	2152-69	-2 500.00 €	
Investissement	21	21538	2 400.00 €	
Investissement	51	2188-51	1 500.00 €	

favorable pour la décision modificative du budget commerce selon le tableau ci- contre, une délibération est prise dans ce sens.

#### Décision modificative budget commerce :

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	10	2031-10	1 340.00 €	
Investissement	10	2132-10	-1 340.00 €	

Le conseil émet un avis favorable pour ne pas verser 4 500€ du budget commerce au budget principal.

### R.P.I.

Le R.P.I. voulant réaliser une plaquette communication, il est nécessaire de désigner deux personnes du R.P.I. Le conseil propose Isabelle Azarias et Emmanuelle Hémard.

## REUNION DU 18 DECEMBRE 2014

### CONVENTION DE LA REDEVANCE SPECIALE

Le conseil autorise le maire à signer la convention relative à la tarification de la taxe spéciale à l'enlèvement des ordures ménagères avec la communauté de commune du Thouarsais. Une délibération est prise en ce sens.

### ETUDE ACCESSIBILITE DES BATIMENTS

Mr le maire rappelle au conseil que la loi prévoit une mise en accessibilité des établissements recevant du public au 1<sup>er</sup> Janvier 2015. Comme cela ne sera pas possible, il est obligatoire de procéder à la mise en place d'un agenda pour toutes les ERP qui ne répondront pas à cette réglementation à la date indiquée. Pour les bâtiments concernés, un engagement est pris sur les phases 1 et 2. Une présentation du courrier de Florence Foucher de la CCT accompagné du tableau est faite. Il sera complété et renvoyé à la CCT. Le conseil délibère favorablement pour l'adhésion au groupement de commande globale de la Communauté de Communes.

### ETUDE DE LA SOCIETE ACOUSTEX

Monsieur le maire présente l'étude réalisée par cette société qui avait pour objet d'établir un diagnostic de la correction acoustique actuelle du Relais des 2 Tours. Plusieurs solutions ont été proposées en tenant compte de

l'efficacité, de la facilité de mise en œuvre, du coût et de l'esthétique. Etude très complexe qui mérite un temps de réflexion avant de prendre une orientation qui aura lieu en février dans le cadre de la préparation budgétaire.

#### **POINT BUDGETAIRE FIN 2014**

Une présentation de la situation budgétaire de fin d'année est faite. Elle laisse apparaître un déficit normal sur le budget investissements qui sera résorbé en partie avec le versement attendu des subventions. La partie fonctionnement donne un résultat excédentaire qui permettra après résorption du déficit d'investissement de dégager un excédent d'environ 116 000 €, sensiblement identique à celui de l'an passé. Tous ces chiffres seront revus et étudiés lors de la préparation budgétaire.

#### **POINT SUR LES TRAVAUX VOIRIE ET BÂTIMENTS**

Le conseil souhaite qu'un courrier soit adressé aux exploitants agricoles concernés, pour leur rappeler les limites des chemins communaux, d'autant plus lorsqu'ils sont répertoriés au Plan Départemental d'Itinéraire de Randonnée du Conseil Général des Deux Sèvres. L'affaire Clairgeau n'est toujours pas solutionnée malgré l'engagement qui avait été pris. De ce fait, le conseil municipal souhaite que le service juridique de l'assurance intervienne personnellement et si la rencontre se révèle par un échec une action judiciaire sera intentée.

#### **POINT SIVU COLLEGE**

Le collège de Bouillé Loretz est maintenu Réseau d'Education Prioritaire, ce qui est une bonne chose en terme de moyens pédagogiques pour le collège mais aussi pour le RPI.

#### **BULLETTIN MUNICIPAL 2015**

Une présentation du sommaire est faite avec un rappel du budget consacré pour la réalisation du document. Le conseil est invité à faire des suggestions complémentaires avant la réunion de la commission communication qui aura lieu fin Janvier.

#### **INFORMATIONS INTERCOMMUNALES**

Les membres des 6 commissions communautaires ont été invités à donner des informations sur le travail qui se faisait dans chacune d'elle. Le maire, en conclusion, a fait part de l'élaboration d'un projet de territoire et du programme Leader Nord Deux-Sèvres en cours.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

A ce chapitre il a été tout d'abord question du pont de Preuil dont les installations ont été vandalisées. Une plainte a été déposée par la CCT, l'enquête est en cours.

**Recensement 2015** : Du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2015 aura lieu sur la commune le recensement de la population. Celui-ci, qui a lieu, désormais tous les cinq ans depuis 2005. Un agent recenseur nommé par la commune se présentera chez les personnes à recenser pour distribuer les questionnaires, puis viendra les récupérer. Cette année, il vous sera possible de vous faire recenser en ligne. Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. **Monsieur Benjamin CIRETTE a été nommé agent recenseur de la commune.** Il agira sous le contrôle de l'INSEE et de la commune.



**CEREMONIE DES VŒUX** Cette cérémonie aura lieu le samedi 10 janvier elle est prévue en 2 temps :

10h rencontre avec les employés communaux

11h Accueil des nouveaux habitants avec les présidents d'association et les membres de leur bureau

#### **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES AVANT LE 31 DECEMBRE**

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, il est encore temps ; prenez contact avec la mairie avant le 31/12/2014. Une permanence sera assurée à la mairie. Pendant les vacances, **le secrétariat de mairie sera ouvert les mardi 23 et 30 de 13h 30 à 17 h ainsi que le mercredi 31 décembre de 14h à 18 h.**

